

Les morts d'hommes par armes à feu se multiplient sur le territoire national français (Marseille, Colombes et n'oublions pas la Corse). Très honnêtement, si les voyous s'éliminent les uns les autres - une autorégulation des prédateurs - avec des armes de guerre certes, cela ne me gêne pas à condition qu'ils sachent tirer et qu'ils ne se trompent pas de cibles.

Cependant, les forces de sécurité intérieure n'arrivent pas à empêcher ce déchainement de violence. Les prisons sont pleines et il faut les vider. La justice, paradoxalement, ne satisfait pas les attentes alors qu'elle remplit les prisons. Les élus ne se mettent pas d'accord comme à Marseille (Cf. [JDD du 8 septembre 2013](#)) alors que le maire est le premier magistrat de sa commune, donc « un peu » le responsable de la sécurité.

Il me semble donc que nous sommes dans un débat où s'exprime le trouble profond de notre société. Celle-ci doit imposer une stratégie cohérente avec tous les moyens dont elle dispose, sans idéologie, pour obtenir la sécurité réelle des citoyens. Peut-on alors ignorer l'apport des armées dans un tel contexte ?

Délitement de la société et ennemi intérieur

A l'image de ce qui se passe dans un grand nombre de pays et malgré l'ancienneté du fonctionnement de l'Etat français, l'ennemi est devenu intérieur comme l'a si bien évoqué Manuel Valls. Avec une première question, cet ennemi intérieur ne serait-il pas d'abord en nous-mêmes avec notre incapacité à résoudre notre dilemme entre droits de l'homme et sécurité ?

A nouveau, donc Marseille a suscité l'appel aux armées pour restaurer l'ordre. Le 5 septembre 2013, Samia Ghali, sénatrice et maire PS du 8e secteur de Marseille, évoquait sur RTL et dans [Métro](#) le besoin de déployer des militaires dans les hôpitaux. Sur France-info, elle déclarait que la république à Marseille était en train de mourir.

La séquestration de personnels d'un hôpital à Marseille, pourtant un temps [démentie par le ministre de l'Intérieur](#) mais sans succès, avec pour conséquence de faire persister le doute sur l'efficacité des forces de sécurité et sur la parole politique, est un phénomène nouveau, peut-être isolé. Cependant [l'insécurité dans les hôpitaux](#) est réelle au point que le personnel des urgences apprend à se défendre.

Ailleurs, les pompiers sont agressés lors de leurs interventions. A Toulouse, le 3 août, trois pompiers professionnels civils qui ont essuyé coups, jets de pierres et menaces de mort sont mis en arrêt de travail. A Paris, les pompiers militaires subissent les mêmes agressions (Cf. [Le Monde du 16 août 2013](#)). Entre 2007 et 2011, les agressions ont augmenté de 35%, passant de 898 à 1 210 par an, selon le ministère de l'intérieur. Quelque soixante-dix militaires sont agressés chaque année. Pour y répondre, une section médico-psychologique a été créée.

Ils sont aussi formés aux techniques d'autodéfense, arrivent casqués, même si c'est en voiture. Les vitres de leurs engins ont été renforcées. Ils sont dotés d'appareils photo, pour garder la trace des agresseurs. Des engins pompes 4 x 4 utilisés en milieu rural ont été affectés dans les cités, pour pouvoir passer les trottoirs hauts et s'échapper plus vite. Cependant il n'y a pas de perte de sens de leur mission comme chez les enseignants ou les policiers. L'encadrement, la

cohésion et l'entraînement montrent ici toute leur pertinence.

L'appel aux forces armées sur le territoire national

Ce sujet m'a toujours passionné car il donne pour moi le sens de l'engagement du soldat : protéger d'abord ses concitoyens (Cf. Mes billets du 17 février 2013 [Les armées sont-elles encore en mesure d'agir sur le territoire national?](#), du 9 septembre 2012 [Une nécessaire approche globale de la sécurité intérieure : quelle place pour les forces armées](#)).

Il exprime selon moi les paradoxes de la société française, toujours en raison de son histoire. C'est cette indécision permanente face aux mesures à prendre dans le domaine de la protection des citoyens, sur une ligne où le curseur entre le laxisme et l'autorité n'est jamais simple à situer aujourd'hui, tellement l'individu veut toutes les libertés et en même temps instaurer des contraintes aux autres sans se les imposer à lui-même. J'aime citer cet exemple du service militaire que beaucoup regrettent aujourd'hui... pour les « jeunes » afin de leur inculquer la reconnaissance de l'autorité mais qu'eux-mêmes n'ont pas toujours fait ou ont réussi à adapter hier à leurs besoins avec l'aide de tel ou tel « piston ».

La question reste cependant celle du rôle des armées et en particulier de l'armée de terre sur le territoire national. Je vous invite à lire les [actes du colloque](#) organisé par le centre de doctrine d'emploi des forces (CDEF) le 18 décembre 2012 à l'Assemblée nationale sur le thème de la sauvegarde des populations. Lire les propos tenus par les généraux, les préfets et les politiques à la lumière des événements d'aujourd'hui me paraîtrait pertinent.

En effet ces actes du colloque rappellent le cadre légal et doctrinal de la protection de la population par les armées et particulier par l'armée de terre. Les divergences d'approche sont aussi notables. Patricia Adam, présidente de la commission parlementaire de la défense rappelle que les quelque 500 000 personnels du ministère de l'Intérieur devraient suffire à assurer la sécurité et la sauvegarde de la population quelle que soit la crise. Que faut-il donc penser du développement de l'insécurité subie aujourd'hui ? Cela ne signifie-t-il pas l'échec du nombre et ne faut-il pas agir différemment ? L'armée serait en appui ou en soutien mais en avons-nous encore les moyens ?

Quand une loi est votée avec les textes qui l'accompagnent, la force publique est là pour la faire appliquer. Dès lors que la loi peut être transgressée en toute impunité notamment par un manque de forces de sécurité constatant les faits, par un comportement personnel qui privilégie la satisfaction de ses libertés personnelles (et non pas individuelles), par l'absence de pression sociale qui pourrait dissuader les incivilités, par le refus enfin d'un recours à la violence légale ou légitime lorsque l'individu ne comprend pas, par manque d'éducation « sociétale » ou refuse le message de la société, comment voulez-vous que notre société fonctionne ?

Que pourrait-on faire ?

Nos expériences militaires dans les engagements récents notamment au titre des opérations de stabilisation, toute proportion gardée dans l'usage des moyens, mériteraient d'être adaptées au territoire national.

Il semble évident que l'action de l'Etat et des communes doit être mise en synergie pour être efficace et déterminante dans les effets attendus, certes dans le court terme pour répondre au besoin de la communication politique vis-à-vis du citoyen mais aussi dans le long terme. A ce titre, on peut douter de ce dernier objectif et ce doute est présent chez beaucoup de nos concitoyens. Pour rassurer et surtout anticiper la pérennisation des zones de non-droit, bases arrières aussi bien du banditisme que de n'importe quel groupe terroriste (et demain ?), il me semble raisonnable aujourd'hui que l'intervention ciblée des armées soit étudiée même si une partie des militaires n'y est sans doute pas favorable.

Comme l'évoquent les actes du colloque du 18 décembre, l'intervention militaire est un signe fort mais il ne peut se traduire par un échec. Il faut définir précisément les objectifs à atteindre et planifier les opérations en étroite collaboration avec les autorités civiles. Dans une logique de reconquête des quartiers par une présence permanente, principe essentiel, les armées peuvent accomplir cette mission sur une certaine durée mais temporairement.

S'ajoutent cependant des mesures de sécurité préventives. En effet, si l'on se réfère à la situation d'aujourd'hui, la protection des victimes, de ceux qui portent plainte (et surtout ceux qui n'osent pas porter plainte) et de ceux qui interviennent au nom de l'Etat, n'est pas assurée. Le délinquant peut frapper quand il le souhaite, et le citoyen, y compris policier hors service ou militaire, serait en danger dans cette reconquête.

La vulnérabilité des familles des forces de police et des militaires, hors gendarmerie, est aussi une réalité. Cela implique que les familles des forces de sécurité soient protégées, sans doute dans des logements regroupés dans des quartiers militaires pour éviter menaces et représailles.

Le délinquant n'hésite d'ailleurs pas à affronter les forces de l'ordre. Or, l'application de la loi voudrait que tout agresseur d'un acteur de la sécurité intérieure soit lourdement sanctionné. Dans le cas des forces militaires, il devra s'attendre à une riposte inévitable ce qui ne peut être que dissuasif dès lors que le pouvoir politique soutient fermement l'opération qu'il aura décidée.

Enfin, le rôle des forces armées serait de permettre à l'administration y compris policière de se réinstaller dans la durée, autre problématique en cette période de réduction des services publics et donc d'être plus présente. Au titre de la sécurité, n'est-il pas temps de remettre en cause le système des 35 heures dans la fonction publique en général, au moins dans les forces de sécurité, y compris les récupérations ([Cf. Mon billet du 7 avril 2013](#)) ?

Pour conclure

Combattre l'insécurité, et donc assurer le retour de la sécurité pour nos concitoyens, ne pourra se faire que par une stratégie de longue haleine, une présence permanente sur le terrain favorisée par le déploiement des capacités militaires, un nouveau rapport de forces qui conduit à imposer légalement l'autorité de l'Etat avec tous ses moyens, certes dans une logique de contraintes budgétaires mais loin de toute idéologie, un accompagnement social adéquat. Nous sommes bien dans une stratégie qui s'apparente à celle des opérations de stabilisation.



Combattre l'insécurité sur le territoire national